

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 13384

présenté par

M. Dive, Mme Anthoine, M. Boucard, Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Emmanuel Maquet et  
M. Vermorel-Marques

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« trois cents »

les mots :

« deux cent cinquante ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2021, 51% des 55-64 ans avaient un emploi, selon la Direction des statistiques du ministère du Travail. C'est certes beaucoup plus qu'en 2008 (38%), mais encore en dessous de la moyenne européenne (60,5%). Le différentiel est même encore plus fort pour les 60-64 ans (33% en emploi, contre 46% dans la zone euro). Avec la réforme, le gouvernement compte combler ce retard avec son "index seniors". Toutes les entreprises d'au moins 300 salariés doivent rendre publics leurs chiffres d'emploi des seniors. Cet amendement vise à abaisser ce seuil à 250 salariés, nombre à partir duquel une entreprise n'est plus considérée comme une PME selon le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008.